



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le remplacement de la pelouse synthétique d'un terrain de sport à Pierre-à-Bot

(Du 11 juin 2018)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Le complexe sportif de Pierre-à-Bot comprend actuellement trois terrains de sport qui ont été construits à deux périodes différentes. Le terrain naturel et le terrain synthétique d'ancienne « génération » ont vu le jour en 1996 grâce au crédit que votre Autorité a accepté le 3 juillet 1995¹.

Le stade de Pierre-à-bot, doté d'un terrain synthétique avec fibres et remplissage en granulats, a, quant à lui, été réalisé en 2007².

Par le présent rapport, notre Conseil sollicite votre Autorité sur l'octroi d'un crédit d'investissement de 480'000 francs afin de remplacer la

¹ Voir rapport du Conseil communal concernant la construction de deux terrains de football avec vestiaires à Pierre-à-Bot en remplacement d'un terrain de football à Serrières, ainsi que l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent à Pierre-à-Bot en faveur de la « Brigade Flambeaux de l'Évangile », du 13 juin 1995.

² Voir rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la réorganisation des terrains de football afin de permettre l'extension du secteur de recherche et développement de Philip Morris International, du 4 octobre 2004.

surface de jeu du terrain synthétique créée au milieu des années nonante et illustré ci-après, car son état ne permet plus une pratique sportive adaptée et sûre, notamment pour les membres des clubs de football utilisateurs de nos infrastructures.



Angle sud-est du terrain

Un revêtement avec fibres et granulats similaires à celui que nous avons installé au Chanet entre 2014 et 2015³ est prévu comme surface de remplacement.

³ Voir rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le plan directeur des terrains de sport à l'appui d'un crédit pour de nouveaux vestiaires et le changement de revêtement du petit terrain au Chanet, du 25 octobre 2013.

2. Utilisation du complexe sportif de Pierre-à-Bot

Une vingtaine d'équipes se partagent les 3 terrains existants durant toute la saison. A cela s'ajoutent les utilisations ponctuelles des enfants inscrits auprès de la Fondation « les flambeaux de l'évangile », des étudiants des lycées lors des joutes sportives de fin d'année et d'une association de bubble foot (loisir sportif consistant à jouer une partie de football dans des bulles gonflables en plastique transparent qui ne laissent dépasser que les jambes des joueurs).



Vue aérienne des 3 terrains (terrain concerné situé au fond à gauche)

Les utilisateurs réguliers des infrastructures de Pierre-à-Bot sont :

Entité	Discipline	Catégories adultes	Catégories juniors
Fondation GF	Football		M14, M15, M16
NE Xamax FCS	Football	2 ^{ème} ligue	E1, E2, D1, D2, C1, B1, B2, A1, A2*
ASI Audax-Friul	Football	2 ^{ème} ligue	A2*
FC Helvetia NE	Football	4 ^{ème} ligue, vétérans	
FC Espagnol NE	Football	4 ^{ème} ligue	
NE Knights	Football américain	LNC	U16, U19
NE Hockey Club	Hockey sur gazon		U8, U10, U12

* Groupement entre les 2 clubs pour la catégorie juniors A.

3. Avantages du gazon synthétique

Les anciennes surfaces composées de gazon sans remplissage ou saupoudrée de sable (ex. terrain des Charmettes⁴) entraînent des réactions du ballon totalement différentes de celles offertes par la génération actuelle de pelouses synthétiques tant au niveau du roulement qu'au niveau des rebonds.

Sur une pelouse synthétique composée de fibres et d'un remplissage en granulats, la plupart des caractéristiques sportives sont ainsi très proches de celle d'une pelouse naturelle.

Par rapport à une surface naturelle, le terrain synthétique présente les autres avantages suivants :

- Des coûts d'exploitation plus faibles de l'ordre de 75%, correspondant à env. 45'000 francs d'économie par an (l'entretien est moindre et la surface peut être utilisée plus souvent) ;
- Moins de risques de blessures (en raison de l'uniformité de la surface de jeu) ;
- Praticabilité plus étendue (praticable même dans des conditions climatiques et météorologiques défavorables).

Le choix du remplissage prendra en considération les risques sanitaires qui ont été évoqués dans certaines études effectuées à l'étranger en lien avec le caoutchouc produit à partir de pneus recyclés⁵. Ainsi, le remplissage retenu pour le nouveau revêtement sera composé uniquement de caoutchouc neuf, matière qui est approuvée par l'Office fédéral de la santé publique.

4. Aspects financiers

Nous avons inscrit un montant de 400'000 francs au budget des investissements 2018. Par ailleurs, un supplément de 80'000 francs est sollicité, car le système d'arrosage du terrain, qui date de la construction du terrain en 1996, n'est plus adapté et nous devons le remplacer entièrement.

⁴ Revêtement installé en 1989.

⁵ Article dans l'édition d'Arcinfo du 19 mars 2018.

La répartition des coûts induits par cette opération est donc la suivante :

<u>Investissement</u>	CHF
<i>Terrain</i>	
Installation de chantier	16'000.-
Dépose et évacuation du gazon existant	60'000.-
Pose du nouveau revêtement	240'000.-
Remise en état des bordures	60'000.-
<i>Système d'arrosage</i>	
Création des fouilles pour les conduites d'eau	20'000.-
Pose du nouveau système d'arrosage	40'000.-
Adaptation du débit sanitaire	15'000.-
Raccords électriques	5'000.-
Divers et imprévus (5%)	<u>24'000.-</u>
Total	480'000.-
<u>Charges financières annuelles⁶</u>	
Amortissements (5%)	21'600.-
Intérêts moyens (1.51%), calculés sur le demi-capital	<u>3'300.-</u>
Total	24'900.-

Le revêtement choisi se trouve dans une gamme de prix raisonnable (la gamme va de 200'000 francs à 350'000 francs). Comme le mouvement junior élite de la Fondation Gilbert Facchinetti s'entraînera également sur ce terrain, il est nécessaire de disposer d'une certaine qualité de surface.

⁶ Comme indiqué dans le projet d'arrêté qui suit, le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'Espace Mittelland, dans le respect du règlement général de la Ville. Cela permet de justifier un éventuel dépassement dû à l'évolution des prix du marché.

L'indice suisse des prix à la construction mesure semestriellement l'évolution effective des prix du marché dans le secteur de la construction sur la base d'analyses statistiques régionalisées, pour Neuchâtel : l'Espace Mittelland.

Un système d'arrosage est indispensable, car les fibres peuvent être abrasives pour les usagers si le terrain n'est pas humidifié de temps à autre lors de périodes de sécheresse prolongée. La consommation d'eau sera toutefois bien inférieure à celle nécessaire pour entretenir un terrain naturel.

Enfin, une subvention de 10% sur l'investissement global pourra être octroyée par le Fonds cantonal des sports selon son règlement d'application pour le projet envisagé ci-dessus.

La Commission financière sera saisie concernant l'adaptation du montant sollicité par rapport à celui inscrit au budget des investissements.

5. Calendrier

Le calendrier des opérations se présente comme suit :

Approbation de la demande de crédit par le Conseil communal	11 juin 2018
Consultation de la Commission financière	12 juin 2018
Approbation de la demande de crédit par le Conseil général	2 juillet 2018
Développement du projet, soumissions, adjudications	octobre 2018
Début des travaux	novembre 2018
Remise du terrain	décembre 2018

Le calendrier a été établi en fonction des travaux d'assainissement prévus dans les vestiaires du Chanet, dont l'accès ne sera plus possible durant la période de janvier à juillet 2019. Avec le préavis favorable des clubs concernés, les matchs de championnat organisés habituellement sur les terrains du Chanet se dérouleront à Pierre-à-Bot, sur la nouvelle surface de jeu, pendant la période susmentionnée. La présente demande de crédit nous permettra donc d'économiser plus de 120'000 francs de location d'installations de vestiaires en éléments préfabriqués (comprenant douches et wc) et qui auraient été nécessaires si les équipes devaient effectuer leur match au Chanet⁷.

6. Consultations

La Commission spéciale du Conseil général « Sports pour tous », qui s'est réunie le 8 février 2018 au sujet du rapport d'information sur la politique du sport, a été informée sur la présente demande de crédit et a décidé de renoncer à se réunir pour examiner le renouvellement du terrain synthétique de Pierre-à-Bot, considérant qu'il s'agit d'une question d'ordre technique.

Les clubs utilisateurs réguliers des infrastructures susmentionnées ont demandé à plusieurs reprises qu'un changement de revêtement synthétique soit réalisé.

Le présent rapport répond donc à une attente avérée des clubs et de l'Association neuchâteloise de football (ANF).

7. Conclusion

L'actuelle pelouse synthétique du terrain de Pierre-à-Bot, construit en 1996, présente un état d'usure qui constitue un risque pour la pratique du football aussi bien en catégorie amateur qu'au niveau élitare.

Il est donc impératif de réaliser cet investissement pour permettre aux diverses équipes d'évoluer sur une pelouse conforme aux recommandations de l'Association suisse de football (ASF).

⁷ Voir page 8 du rapport d'information du Conseil communal aux Commissions financières et « sport pour tous » du Conseil général concernant le crédit octroyé pour la construction de nouveaux vestiaires au Chanet, du 6 novembre 2017.

Enfin, il convient de mentionner que le complexe sportif de Pierre-à-Bot constitue, de par la multitude de clubs usagers, un véritable centre d'intégration intergénérationnel et multidisciplinaire. Améliorer les infrastructures permettra de renforcer la motivation des actifs et la pratique du sport pour toutes et tous.

C'est dans cet esprit, que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'adopter le projet d'arrêté ci-après.

Neuchâtel, le 11 juin 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Christine Gaillard

Rémy Voirol

Projet

Arrêté concernant une demande de crédit pour le remplacement de la pelouse synthétique d'un terrain de sport à Pierre-à-Bot

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un crédit de 480'000 francs, dont à déduire la subvention du Fonds cantonal des sports (10%), est accordé au Conseil communal pour le remplacement de la pelouse synthétique de l'ancien terrain synthétique de Pierre-à-Bot.

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement de 5% à la charge de la Direction des sports. L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction (espace Mittelland).

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.